

## AXE 3 : Un projet habitat diversifié, solidaire et durable

### Les orientations générales du projet

#### Maintenir un niveau de production global suffisant et organisé.

- Mettre en place les conditions favorables à une production d'environ 1020 logements d'ici 2032. Cette production reposera sur la construction de logements et la reconversion de bâtiments anciens.
- Préserver l'attractivité résidentielle de BOCAGE-HALLUE en structurant une offre à la fois plus diversifiée et compatible avec le niveau d'attractivité des communes<sup>1</sup>.
- Contribuer au maintien de la population de chaque secteur, y compris pour les plus petites communes, malgré les phénomènes de desserrement des ménages.

#### Favoriser l'évolution de l'offre de logement en concordance avec les besoins de la population et la recherche de l'équilibre sociodémographique.

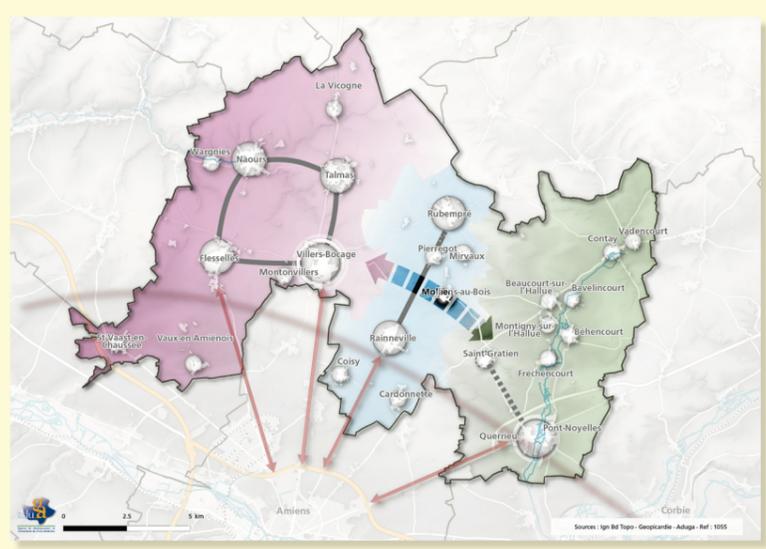
- Prendre en compte le profil des ménages employés localement pour développer une offre d'habitat compatible.
- Programmer une plus grande variété de taille de logements pour accompagner le rééquilibrage sociodémographique attendu.
- Favoriser une offre nouvelle de logements accessibles aux petits ménages en début ou fin de parcours résidentiels<sup>2</sup>.
- Poursuivre l'action communautaire pour le maintien à domicile des personnes âgées notamment en accompagnant l'adaptation du parc existant.
- Contribuer au développement de l'offre de logements aidés, dans les communes les plus aptes à les accueillir, que ce soit en accession ou en location.
- S'impliquer dans l'évolution de l'offre de logements locatifs aidés avec pour objectif d'atteindre progressivement 8% de la production neuve et répondre aux besoins en logements d'urgence.
- Informer et accompagner les ménages les plus modestes dans les opérations de requalification énergétique de leur logement et dans la résorption d'éventuelles situations d'indécence.

#### Rendre possible la construction de nouvelles typologies d'habitat et formes de logements sur l'ensemble de BOCAGE-HALLUE.

- Privilégier, hors des « secteurs identitaires sensibles », une réglementation de la construction favorable à des typologies de logements innovantes.
- Réserver, pour certains secteurs de communes volontaires, une priorité aux projets d'habitat participatif<sup>3</sup>.

#### Assurer le suivi et la pérennité du projet habitat de BOCAGE-HALLUE

- Mettre en place une méthode et un dispositif d'observation permettant d'évaluer l'avancement du projet habitat et de procéder aux éventuels ajustements de programmation nécessaires aux différentes échelles du projet.



Objectif global de programmation (2015-2032) : 1020 logements

■ Secteur Est.....230 logements	● Système Est.....110 logements
■ Secteur Centre.....230 logements	● Système Centre.....120 logements
■ Secteur Ouest.....560 logements	● Système Ouest.....445 logements (dont 160 à Villers-Bocage)

→ Axes principaux Amiens - Pôles et bourgs

● Hypothèse de la participation de Querrieu/Pont-Noyelles au regroupement pédagogique de la vallée de l'Hallue

<sup>1</sup>Attractivité résidentielle: Il s'agit de la capacité pour un territoire en général, une commune en particulier à attirer de nouveaux habitants. La notion d'attractivité résidentielle comporte une part de subjectivité liée aux profils d'habitants et à leurs parcours. On considère toutefois qu'avec des cadres de vie similaires, les communes offrant les services et équipements de proximité (alimentation, santé, enseignement) sont plus attractives que celles qui n'en bénéficient pas. L'attractivité de BOCAGE-HALLUE repose initialement sur cet aspect résidentiel à proximité du pôle d'emploi de la ville d'Amiens.

<sup>2</sup>Parcours résidentiel: Il correspond à l'évolution, dans le temps, des besoins en termes de logement. Cette évolution est liée aux changements de situation, notamment du nombre de personnes qui composent le foyer et des moyens financiers. Les collectivités locales sont responsables de la politique en matière d'habitat sur leur territoire, elles jouent un rôle essentiel dans l'amélioration du parcours résidentiel. À ce titre, le PLU<sup>i</sup> de BOCAGE-HALLUE comportera un volet habitat qui définira des objectifs de programmation de logements.

<sup>3</sup>Habitat participatif: Il peut se décrire comme un regroupement volontaire de ménages mutualisant leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement. Selon les groupes, les projets sont construits dans le respect de valeurs essentielles comme la non spéculation, la solidarité, la mixité sociale, l'habitat sain et écologique, la mutualisation d'espaces et de ressources.